

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la navigation aérienne

Décision DSNA/D n° 110056 du 9 avril 2011 modifiant la décision DSNA/D n° 08-0948 du 15 septembre 2008 portant organisation interne de l'échelon central de la direction des services de la navigation aérienne

NOR : DEVA1109585S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2008 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;
Vu l'avis du comité technique paritaire placé auprès du directeur des services de la navigation aérienne en date du 28 mars 2011,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision susvisée est remplacé par :
« La sous-direction de la planification et de la stratégie (DSNA/SDPS), dont le sous-directeur est assisté par un adjoint programme et un adjoint international, comporte sept pôles et un département comme suit :

- a) Un pôle « Planification » (SDPS/PLN).
- b) Un pôle « Systèmes ATM et systèmes d'information » (SDPS/ASI).
- c) Un pôle « Communication – Surveillance et infrastructure » (SDPS/CSI).
- d) Un pôle « Navigation – AIS – Espace » (SDPS/NAE).
- e) Un pôle « Relations extérieures » (SDPS/EXT).
- f) Un pôle « Coopération internationale » (SDPS/INT).
- g) Un pôle « Fréquences et spectre radioélectrique » (SDPS/FSR).
- h) Un département « Recherche et sauvetage » (SDPS/SAR) ; il comporte un chargé de mission et deux divisions : la division études et la division coordination. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 9 avril 2011.

Le directeur des services de la navigation aérienne,
M. GEORGES